

MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

Aux citoyens de la municipalité de Saint-Apollinaire

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AOÛT 2026 – 19 H

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Alex Brouillard, greffier-trésorier adjoint de la susdite municipalité,

Le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire du conseil, le lundi 24^e jour d'août 2026, à 19 h, à la salle du conseil municipal Benoit Côté (94, rue Principale).

Conformément à l'article 56 du Code municipal du Québec, les délibérations du conseil au cours de cette séance, porteront uniquement sur les points suivants :

1. Modification - Adjudication de contrat – Vidange des boues aux étangs d'épuration

DONNÉ à Saint-Apollinaire le **20 août 2026**.



Alex Brouillard
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Alex Brouillard, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal du 11, rue Industrielle et sur le site web de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Tel que prévu au *Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics* (numéro 835-2018) adopté le 13^e jour d'août 2018 par le conseil municipal, je Alex Brouillard, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie par la présente, avoir affiché le présent avis public concernant la séance extraordinaire du 24 août 2026 sur le site Internet de la Municipalité le 20 août 2026.

DONNÉ à Saint-Apollinaire le 20 août 2026.



Alex Brouillard
Greffier-trésorier adjoint